

Conseil Municipal du 02 Avril 2024

*L'an deux mil vingt-quatre,
Le deux avril à vingt heures trente minutes :
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la Mairie de Miremont,
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2024*

*Secrétaire de séance : Sonia POBLE
Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Mai, MEYER Gérald, COQUILLAT Laurence, LAJUX Xavier, LAHCINI Yasmina, MINATEL Thierry.
Absents excusés : CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, BOUTCHAKKOUCHT Hafid
Absents non excusés : DIDIER Éric, FEDOU Emmanuelle.
Absents ayant donné pouvoir : FLORIVAL Guy donne pouvoir à COQUILLAT Laurence.*

CALMEL Thomas donne pouvoir à LAJUX Xavier.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Adoption PV Conseil du 31 Janvier 2024

*Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 Janvier 2024, après lecture de celui-ci,
A l'unanimité des présents, **décide, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 Janvier 2024.***

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par Mme NOWAK – Trésorière de Muret.
- 2- Approbation du Compte Administratif 2023.
- 3- Affectation du Résultat.
- 4- Attribution des subventions aux associations.
- 5- Taux des Taxes Locales 2024.
- 6- Transfert des voies et réseaux du Lotissement « Belle Ombre » dans le domaine public communal.
- 7- Avenant Travaux de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Miremont et création de cinq cabinets supplémentaires.
- 8- Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne pour l'aménagement des trottoirs et bordures du Chemin de la Tuilerie.

B Questions diverses :

I- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025.

La Séance est ouverte à 20h35.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par Mme NOWAK – Trésorière de Muret (09/24)

(01/0204/2024 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter : le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le montant des recettes et des dépenses ainsi que le montant des résultats du compte de gestion sont conformes à ceux apparaissant sur le compte administratif de la Commune de Miremont.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'assemblée d'approuver le Compte de Gestion 2023 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Adopte le compte de gestion 2023.

2. Approbation du Compte Administratif 2023 (10/24)

(02/0204/2024 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BAURENS Serge, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, comprenant les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Actif, le Passif, et les restes à réaliser.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives (solde du compte au Trésor) ;

Déclare que la synthèse des comptes 2023 et le compte de gestion de l'exercice 2023, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mr Claude DIDIER, 1^{er} Adjoint au Maire, expose le dossier remis aux conseillers municipaux comprenant : Le Compte Administratif : Vue d'ensemble du Budget Général (A1), un état de la section de fonctionnement – Chapitres (A2), un état de la section d'investissement – Chapitres (A3), une balance générale des dépenses (B1), une balance générale des recettes (B2), un état des restes à réaliser (Annexe A1), un état de la dette (Annexe A2.1)

Et constate que le Compte Administratif présenté est en totale conformité avec le Compte de Gestion arrêté par la Trésorière Principale de Muret pour l'exercice 2023 et procède au vote.

Monsieur DIDIER, rapporteur, propose donc aux membres de l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2023 de la Commune ; dont Mr Le Maire ne prend pas part au vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour, 1 voix contre (MINATEL Thierry) :

Approuve le compte administratif 2023.

3. Affectation du Résultat (11/24) (03/0204/2024 – Comptabilité - Budget)

31345 Code INSEE	COMMUNE MIREMONT Budget Communal	2023
---------------------	-------------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres exprimés : 14
VOTES :
Pour : 13 Contre : 1 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	503 098,50
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	400 000,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	903 098,50
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 517 114,53
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	41 255,30
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	903 098,50
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	400 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	503 098,50
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil municipal :
Votants : 14 voix ; Pour : 13 voix ; Contre : 1 voix (Mr MINATEL Thierry) ; Abstention : 0 ;
Approuve l'affectation du résultat.

4. Attribution des subventions aux associations (12/24) (04/0204/2024 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal dresse la liste des associations qui percevront une subvention municipale :

657364	Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Établissements et services rattachés Caisse des écoles	
	Coopérative Scolaire Élémentaire	3 540.00 €
	Coopérative Scolaire Maternelle	2 102.00 €
	Classes Vertes Maternelle	535.00 €
	Classes Vertes Élémentaire	535.00 €
	TOTAL	6 712.00 €

657363	Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Établissements et services rattachés CCAS	
	Subvention au CCAS	6 000.00 €
	TOTAL	6 000.00 €
657348	Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Communes	
	Autres Communes - Frais de Scolarité	3 000.00 €
	TOTAL	3 000.00 €
6574	Subventions de fonctionnement versées aux Associations et autres personnes de droit privé	
	Amicale du 3 ^{ème} Age	850.00 €
	Miremont Festival	7 500.00 €
	Lagardelle Miremont Sports (LM Sports)	5 000.00 €
	Boule Sportive Miremontaise (BSM)	850.00 €
	Tennis Club Miremontais	700.00 €
	Chasse (ACCA)	800.00 €
	Du côté des femmes	500.00 €
	Radio Galaxie	500.00 €
	TOTAL	16 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour ; 0 voix contre et 4 abstentions (MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, FLORIVAL Guy - procuration donnée à Mme COQUILLAT Laurence, MINATEL THIERRY) **approuve** l'attribution des subventions pour l'année 2024 et **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives et comptables.

5. Taux des Taxes Locales 2024 (13/24)

(05/0204/2024 – Comptabilité – Budget)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes locales, et précise que le taux de la taxe d'habitation reste inchangé depuis 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux en 2024 comme suit :

<i>Rappel</i>	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Proposition Taux 2024
Taxe d'Habitation				11.65 %	11.65 %
Taxe Foncière bâti	36.48%	36.48%	37.57 %	37.57 %	37.57 %
Taxe Foncière non bâti	105.80%	105.80%	108.96 %	108.96 %	108.96 %

Il est demandé aux membres de l'assemblée de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : **11.65 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **37.57 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **108.96 %**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les taux 2024.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal :
Adopte les taux tels que proposés par Monsieur le Maire,
Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

6. Transfert des voies et réseaux du Lotissement « Belle Ombre » dans le domaine public communal (14/24)

(06/0204/2024 – Urbanisme – Gestion Foncière)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière,
Considérant que l'Association Syndicale Libre Belle Ombre du lotissement « Belle Ombre » Impasse Belle Ombre à Miremont a exprimé le souhait que la commune prenne en charge les voies du lotissement « Belle Ombre » Impasse Belle Ombre, cadastré F 691, 695, 704, 682, 675 et 680 portant comme dénomination de voirie : « Impasse Belle Ombre », soit 2050 m² pour la voirie (320 Mètres linéaires), 2760 m² pour l'espace vert et 350 m² pour l'espace piéton et la placette centrale.
Considérant que les voies susmentionnées ci-dessus sont en bon état d'entretien,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée :
D'autoriser le classement dans le domaine public de la commune de la voie « Impasse Belle Ombre » du Lotissement « Belle Ombre »,

Considérant l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'autoriser le classement dans le domaine public de la commune de la voie « Impasse Belle Ombre » du Lotissement « Belle Ombre »,
Autorise le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le classement, et notamment pour contacter le notaire en vue de l'acquisition des voies susmentionnées pour l'euro symbolique.

7. Avenant Travaux de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Miremont et création de cinq cabinets supplémentaires (15/24)

(07/0204/2024 – Comptabilité – Marchés Publics)

Vu la délibération N°47/23 en date du 24 Octobre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux de l'extension de la Mison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de prendre en compte les travaux modificatifs à la demande du Maître d'Ouvrage :

- Remplacement des stores extérieurs par des volets roulants (suppression des stores extérieurs prévus au marché et ajouts de volets roulants en aluminium sur coulisses extérieures en remplacement) : - 193,00 € HT
 - Agrandissement des menuiseries situées en partie haute du bâtiment : 411,94 € HT
 - Ajout d'un store intérieur dans la salle de réunion : 843,26 € HT
- Soit une plus-value de 1 062,20 € HT

De ce fait, Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant N°1 pour le lot N°3 – Menuiserie extérieure aluminium attribué à l'Entreprise LABASTERE 31.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant N°1 (Lot N°3) :

Lot	Entreprise	Montant HT	Total	Variation
03	Entreprise LABASTERE 31	49 500,00 €	49 500,00 €	
	Avenant	1 062,20 €	1 062,20 €	
	Nouveau montant HT	50 562,20 €	50 562,20 €	+2,15 %

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'assemblée d'approuver l'avenant N°1 (lot N°3 – Menuiserie extérieure Aluminium) au marché de travaux de l'extension de la Mison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal :

Approuve l'avenant N°1 (Lot N°3) au marché de travaux de l'extension de la Mison de santé pluridisciplinaire de Miremont et Création de cinq cabinets supplémentaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Dit que la somme sera prélevée sur le budget communal 2024.

8. Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne pour l'aménagement des trottoirs et bordures du Chemin de la Tuilerie (16/24)

(08/0204/2024 – Comptabilité - Subventions)

Dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin de la Tuilerie, l'aménagement des trottoirs et bordures doit être envisagé.

Après étude du projet par la Société Prima Ingénierie, un chiffrage pro est proposé pour un montant de 101 135.25 € HT et 20 227.05 € de TVA soit 121 362.30 € TTC. Le montant maximum subventionnable ne pourra excéder 100 000.00 €

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'exécution des travaux et l'inscription au Budget 2024 sur l'imputation budgétaire 2151,

Approuve la demande de sollicitation financière auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025.

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales. Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau de la population à raison d'un juré pour mille trois cents habitants. L'arrêté préfectoral du 12/03/2024 fixe le nombre de jurés pour la commune de Miremont : **2. Le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté, soit 6.**

Modalités du tirage au sort :

Un premier tirage au sort donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Le Maire s'est assuré que la personne tirée au sort est au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année 2025. En conséquence, **les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 2002 et après ont été écartés.**

Numéro de page	Numéro de ligne	Nom	Prénom
219	6	WILGOS	Mélanie
79	10	ELBAZ	Éric
50	9	CHENIN	Patrick
150	7	MINUT	Jean-Christophe
189	3	ROUGE	Jean-Claude
123	4	LAHSINAT	Celya

2. Travaux divers.

Concernant les travaux de l'extension de la maison de Santé pluridisciplinaire, Mr Jean-Louis RAMOS informe que le nouveau bâtiment est hors d'eau hors d'air. Les travaux d'électricité et de placo commencent cette semaine. Sur le planning prévu, les travaux n'ont que 15 jours de retard.

Concernant les travaux d'Aménagement de voirie du Chemin de la Tuilerie, une réunion de démarrage des travaux aura lieu le 5 avril prochain à la mairie. Les travaux commenceront le 15 avril.

Monsieur le Maire tient à préciser que ces 2 gros chantiers sont financés sans emprunt.

Les travaux d'installation du City park et du Skate parc débiteront dans le courant du mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.

Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.